



Fédération pour la protection du patrimoine naturel de l'Arc jurassien
www.pro-cretes.ch

Le 8 janvier 2011

Projet éolien des Gittaz et du Mont-des-Cerfs: Les Sainte-Crix: pionniers ou cobayes?

Le plan partiel d'affectation et la demande de permis de construire pour la centrale éolienne des Gittaz et du Mont-des-Cerfs, au-dessus de Sainte-Croix, ont été déposés simultanément le 8 janvier. Le canton et Romande Energie poursuivent ainsi un projet controversé depuis ses origines. Alors qu'à Mont-Crosin (BE), tout a été fait pour dissimuler les éoliennes, les machines perchées sur le Mont-des-Cerfs domineront le village à plus de 300 m de hauteur, quasiment la hauteur de la Tour Eiffel. Alors que plusieurs villages des Franches-Montagnes subissent les nuisances sonores conséquentes engendrées par des éoliennes, les machines du Mont-des-Cerfs seront situées à environ 500 m d'un quartier d'habitations et de l'hôpital. Les opposants au projet sont mobilisés et tentent d'informer au mieux leurs concitoyens. La population de la commune de Sainte-Croix sera appelée à s'exprimer dans les urnes, mais à titre consultatif uniquement.

Un projet controversé depuis ses débuts

L'histoire du projet éolien de Saint-Croix est déjà longue. Une première mouture, communale celle-ci, a été refusée en votation par la population en 1999. Le projet est alors remis au canton, qui monte un nouveau projet. Suite à un recours de l'Association pour la sauvegarde des Gittaz et du Mont-des-Cerfs et de la Fondation pour le paysage (SL/FP), celui-ci est refusé en 2005 par le tribunal administratif, qui renvoie le dossier, jugé incomplet, aux autorités compétentes. La dernière version du projet vient d'être déposée: quatre machines sont prévues sur le Mont-des-Cerfs et trois autres à la Gittaz-Dessus

Trop près des habitations

Une partie du village de Sainte-Croix se trouve à 500 m environ des machines du Mont-des-Cerfs. Le hameau de la Gittaz-Dessus est beaucoup plus près encore.

L'expérience de Saint-Brais (JU), village au-dessus duquel ont été érigées 2 éoliennes plus petites que celles prévues à Sainte-Croix, a pourtant démontré que les recommandations actuelles ne

permettent pas de prévenir des nuisances sonores conséquentes. Le cas du Peuchapatte et du Peu-Péquignot (JU) est venu confirmer ce fait: la Fondation pour le paysage (SL/FP) a fait savoir le 4 janvier par voie de communiqué qu'elle demandait le démantèlement de ces deux installations et que les prochaines éoliennes soient désormais érigées à 1000 m minimum des habitations.

Cadre légal non adapté

Les normes de protection contre le bruit n'ont pas été prévues pour le type de nuisances sonores propres aux éoliennes, dont le bruit généré en continu a très peu à voir avec le passage d'un tracteur. C'est essentiellement la nuit que souffrent les riverains de parcs éoliens. Les 45 (zone résidentielle telle que village de Sainte-Croix) à 50 dB (zone agricole telle que les Gittaz) autorisés de nuit émergent singulièrement dans ces lieux particulièrement calmes où le bruit résiduel peut descendre à 25 dB la nuit.

Seule une implantation à distance respectable des zones habitées permet donc de protéger correctement les habitants. Dans une synthèse des dernières recherches sur le sujet (1), l'American Institute of Acoustic Ecology (AEI), dont l'indépendance scientifique ne peut être mise en cause, estime qu'en deçà de 800 m, les éoliennes posent des problèmes de nuisances sonores, qui disparaissent le plus souvent au-delà de 1200 m.

Différents pays expérimentés dans l'exploitation de l'énergie éolienne ont revu à la hausse les distances entre machines et habitations: 1'500 m apparaissent désormais comme la distance de référence.

Expérience faite...

Les projets de Saint-Brais et Peuchapatte avaient été étudiés par des spécialistes et les habitants de ces lieux avaient eu droit en son temps aux mêmes promesses que ceux de Sainte-Croix dernièrement. Expérience faite, les autorités ont été amenées à revoir la question: le parlement jurassien adoptait début novembre à l'unanimité une motion PDC demandant l'introduction de distances plus importantes entre éoliennes et habitations.

Le projet de Sainte-Croix sera-t-il appelé à jouer le même rôle dans le canton de Vaud ?

Contacts

Olivier Lador, vice-président de Pro Crêtes, Sainte-Croix (VD)

Tél. 024 454 43 35 – Portable: 079 426 78 83

Fabienne Chapuis, secrétaire générale de Pro Crêtes, Buttes (NE)

Tél. 032 861 15 35 - Portable: 078 901 13 01

¹ Acoustic Ecology Institute, *Wind Farm Noise: 2009 in Review - Research, public concerns, and industry trends*, 2009.